

## RÉFÉRENT.E AFEST

La loi du 5 septembre 2008 “pour la liberté de choisir son avenir professionnel” a modifié le paysage de la formation professionnelle.

Celle-ci introduit une évolution du code du travail et donne un cadre juridique et un référentiel de compétences à l'action de formation en situation de travail (AFEST). La réforme permet aussi une évolution d'une logique de diplômes à une logique de compétences.

Fort de ces évolutions, une nouvelle fonction voit le jour : le.a référent.e AFEST. Cette fonction s'articule autour des activités suivantes :

- Identifie les besoins d'apprentissage en situation de travail dans l'entreprise
- Diagnostique les compétences à acquérir
- Construit le dispositif de formation en situation de travail
- Accompagne des formateurs internes à l'acquisition de la pédagogie par compétence

Le.a référent.e AFEST contribue au développement de l'employabilité des salariés-es, de la compétitivité de l'entreprise et à la valorisation du savoir-faire de l'entreprise.



### MODALITÉS D'ÉVALUATION

A partir d'une mise en situation professionnelle d'accompagnement, le candidat produira une note réflexive de 10 à 15 pages.

La soutenance orale aura pour objet la présentation de la situation professionnelle d'accompagnement du candidat et l'argumentation de ses choix pédagogiques.

### COMPÉTENCES VISÉES

- Accueillir le candidat et présenter le cadre, les objectifs et les modalités de fonctionnement du dispositif AFEST
- Appuyer l'exploration et l'explicitation des pratiques pour en dégager les compétences
- Mettre en place un dispositif pédagogique spécifique
- Mettre en œuvre une pédagogie adaptée au public et au dispositif AFEST
- Permettre au candidat d'identifier ses fragilités de parcours et/ou d'expérience en vue de son projet professionnel
- Accompagner le candidat à structurer un plan d'action
- Assurer la mise en œuvre d'outils de suivi pédagogique
- Garantir un cadre éthique et déontologique dans l'accompagnement
- Identifier les compétences attendues et leurs traductions concrètes dans les référentiels professionnels des diplômes
- Accompagner à la reformulation des pratiques et au choix de situations professionnelles significatives dans le cadre de l'AFEST
- Soutenir la mise en œuvre d'un environnement apprenant au sein de l'entreprise pour garantir l'efficacité du dispositif de l'AFEST.

## SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS

Le.a référent.e AFEST peut intervenir dans tous les secteurs d'activités, dans les domaines des ressources humaines, de la formation, du conseil et de l'insertion :

- formation professionnelle
- développement des ressources humaines
- conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle
- conseil en formation

## MODALITÉS DE SÉLECTION

L'entrée en formation se fait par validation d'un dossier de candidature

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Directeur.ice des ressources humaines, responsable des ressources humaines, formateur.ice, consultant.e, représentant.e du personnel, responsable de projet d'insertion ou d'accompagnement de personnes et d'entreprises...
- Aucun prérequis n'est nécessaire

## DURÉE

6 jours de formation

## EFFECTIF

Groupe de 15 stagiaires maximum

## INTERVENANT

- formateurs spécialisés sur les différentes formations thématiques

## PÉDAGOGIE

Approche participative basée sur l'écoute, le partage et une pédagogie active et interactive. « Apprendre en faisant »

## LE + DE L'IRIS

Accompagnement personnalisé

## COÛT

- **Frais administratifs : 20€**
- Financement employeurs ou organismes : 2 490€**
  - employeurs : fonds propres ou via OPCO
  - Organismes : Pôle emploi, CPF ou autres
- Financement personnel : 2 190€**

## NOUS CONTACTER

 01 76 64 73 90

 [www.institut-iris.fr](http://www.institut-iris.fr)

 [secretariat@institut-iris.fr](mailto:secretariat@institut-iris.fr)

 6 bis rue Denis Papin 92600 Asnières-sur-Seine

**Pour les personnes en situation de handicap :**  
Un entretien avec est prévu pour évaluer les besoins du candidat et définir les aménagements nécessaires.

 [referent-handicap@institut-iris.fr](mailto:referent-handicap@institut-iris.fr)

IRIS est engagé dans la certification Qualiopi au titre des catégories d'actions suivantes :

- ACTIONS DE FORMATION
- ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE
- ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCES

retrouvez-nous sur

